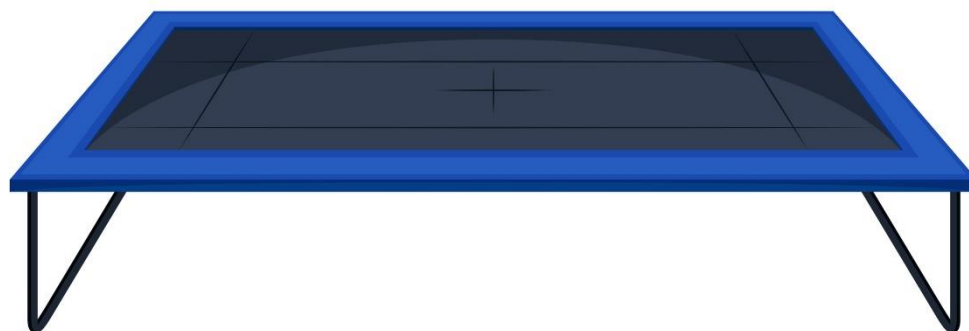
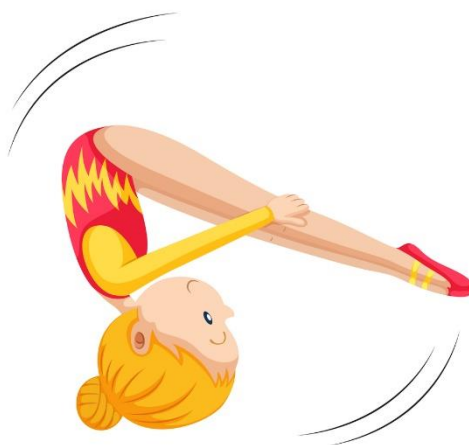




## Guide du jugement régional STR

Trampoline individuel et synchronisé & Tumbling & Double-mini trampoline



# Avant-propos

Ce guide est une adaptation du code de pointage provincial, qui s'inspire du code international (CoP), des Règlements de compétition de Gymnastique Canada (GCG) et du Système de compétition de GCG.

Référez-vous toujours aux documents officiels en cas d'interrogation ou de divergences.

# Table des matières

<b>Tâches des juges</b> .....	5
<b>Code vestimentaire</b> .....	5
<b>Évaluation de l'exécution</b> .....	6
<b>Éléments communs</b> .....	7
<b>Trampoline</b> .....	9
<b>Tumbling</b> .....	11
<b>Double-mini trampoline</b> .....	13
<b>Clarification des instabilités « normales »</b> .....	15
<b>Spécifications sur l'exécution</b> .....	16
<b>Diagrammes</b> .....	17
<b>Règles de bris d'égalité</b> .....	23
<b>Calcul de la note</b> .....	25
<b>Calcul de la conversion</b> .....	26
<b>Aide-mémoire</b> .....	27



## Tâches des juges

Au trampoline (TRA ou TRS), au double-mini trampoline (DMT) et au tumbling (TU), les tâches de chaque juge sont :

### Juge D – difficulté

Il supervise la note E (exécution), juge la difficulté des éléments et note les déductions supplémentaires (DS) et les instabilités exceptionnelles. Il supervise et contrôle toutes les notes et les résultats finaux. Il agit en tant que juge arbitre de l'appareil.

### Juge E - exécution

Il applique une déduction d'exécution pour chaque élément (note E) exécuté ainsi que pour l'instabilité normale. Voir le calcul des notes en Annexe.

### Juge S - Synchro

Il applique une déduction pour chaque élément selon le synchronisme entre les compétiteurs.

**IMPORTANT** : Les juges doivent s'assurer que les appareils soient sécuritaires avant le début de la compétition (banquette de sécurité, matelas autour des appareils, réception adéquate, etc.). Si ce n'est pas le cas, les juges doivent tenter de trouver des solutions pour améliorer la situation avec le comité organisateur.

## Code vestimentaire

Un code vestimentaire, pour les trois disciplines (TRA-TUM-DMT), doit être respecté par les officiels et les athlètes.

### Juge

Pantalon ou jupe bleu marine, chandail blanc propre avec col ou chemise blanche, veston obligatoire pour tous et cravate pour les hommes. Les jeans et les leggings sont interdits.

### Athlète

En TRA et en DMT, les athlètes doivent porter des souliers blancs de trampoline ou bas blancs unis sans motifs. Au tumbling, les bas ne sont pas obligatoires. Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents.

Pour l'habillement, on ne fait que des avertissements, pas de pénalité s'il y a entrave. Toutefois, tous les bijoux et boucles d'oreilles doivent être retirés. Il y aura une déduction supplémentaire de 0,1 advenant une infraction.

## Évaluation de l'exécution

Pour chaque mouvement exécuté, une déduction sera attribuée par le juge E selon certains critères. Le total des déductions est réparti comme suit :

Parfait: **0,0**

Faute mineure à moyenne: **-0,1 -0,2 -0,3**

Faute notable à majeure: **-0,4 -0,5**

Au TRA, la hauteur et le déplacement des éléments ne constituent pas un critère d'évaluation.

## Positions évaluées

Les éléments peuvent être effectués en quatre positions distinctes :

Position groupée (tuck): 1  $\leq$  135° entre le haut du corps et les cuisses.  
2  $\leq$  135° entre les cuisses et les mollets.

Position carpée (pike): 1  $\leq$  135° entre le haut du corps et les cuisses.  
2  $>$  135° entre les cuisses et les mollets.

Position carpé-écart: 1  $\leq$  135° entre le haut du corps et les cuisses.  
2  $>$  135° entre les cuisses et les mollets.  
3  $>$  90° entre les jambes.

Position tendue (straight): 1  $>$  135° entre le haut du corps et les cuisses.

Voir les diagrammes (pages 14 à 21) pour plus de précisions.

## ÉLÉMENTS COMMUNS

Aux 3 appareils (TRA-TU-DMT), les règles suivantes s'appliquent:

### Déductions supplémentaires (DS)

#### Changement de routine

Si la routine n'est pas exécutée selon l'ordre prescrit, il y aura une déduction de **1,0 par le juge D**. Tous les éléments seront jugés à la note E, mais seuls les éléments faisant partie de la routine seront calculés à la note D. **Chaque élément ne peut recevoir sa valeur D qu'une seule fois.**

#### Élément additionnel

Un athlète faisant plus d'éléments que la routine prescrite aura une déduction de **1,0 par le juge D**.

L'athlète pourrait recevoir une DS de changement de routine en plus si l'élément additionnel s'est ajouté durant la routine.

La note de départ sera celle d'une routine complète. Toutefois, **seuls les 10 premiers éléments seront retenus pour la note E. Les 10 premiers éléments recevront la valeur en difficulté par le juge D.** **Chaque élément ne peut recevoir sa valeur D qu'une seule fois.**

#### Arrêt-reprise

Chaque fois que l'athlète fera un arrêt lors de sa routine pour ensuite reprendre où il était rendu, la déduction sera de **1,0 par le juge D**, et ce, autant de fois qu'il le souhaite.

L'athlète peut aussi reprendre sa routine du début. La même déduction de **1,0 par le juge D** s'applique. Par contre, l'athlète ne peut recommencer du début qu'une seule fois.

L'athlète ne sera pas pénalisé pour les chandelles ou les pas faits après l'arrêt pour reprendre sa routine. Si après l'arrêt, l'athlète reprend sa routine du début, comptabilisez les notes E et D du 2<sup>e</sup> essai seulement en y additionnant la pénalité pour l'arrêt.

#### Non-respect des exigences

Dans certaines catégories, les routines exigent certains éléments précisément ou d'autres éléments ne peuvent être faits selon la catégorie (voir les routines dans le *Programme régional STR*). Lorsqu'une exigence n'est pas respectée ou manquante, l'athlète aura **1,0 de déduction** pour chaque élément manquant ou non respecté.

### Sauts et pas intermédiaires

Pour le TRA, l'athlète peut faire autant de sauts qu'il le souhaite avant de débiter sa routine et il peut faire un saut droit après le dernier élément de sa routine sans être pénalisé.

Toutefois, si l'athlète fait un ou des sauts droits supplémentaires entre les éléments de sa routine, la déduction sera de 0,5 par le juge D pour chaque saut. La même déduction sera appliquée pour des pas intermédiaires – à l'intérieur des lignes de la piste – entre deux éléments au TU, et ce, pour chaque pas. Ces sauts et pas intermédiaires ne sont pas jugés à la note E et ne consistent pas un changement routine ou éléments additionnels

### Interruption

Une interruption est occasionnée par certains cas. Un athlète ne peut reprendre sa routine après une interruption.

- 1- Si lors d'un élément, l'athlète atterrit sur un pied ou qu'il chute, la routine sera interrompue et jugée sur le nombre d'éléments complétés. La note de départ sera selon le nombre d'éléments complétés.
- 2- Si les cheveux ou la tête touchent le TU, si les cheveux ou une partie du corps touchent les matelas recouvrant les ressorts ou les banquettes de sécurité du TRA ou du DMT, la routine sera interrompue et jugée sur le nombre d'éléments complétés.
- 3- Un élément non complété sur les pieds (sauf pour le dos ou le ventre en TRA) ne comptera pas ; la routine sera interrompue.
- 4- Si l'entraîneur assiste physiquement l'athlète pendant le passage au TU, il y aura interruption. Pour le TRA et le DMT, si le matelas du pareur ou l'entraîneur touche l'athlète pendant la routine, celle-ci sera interrompue également. Seuls les éléments exécutés avant l'assistance seront comptabilisés.  
L'entraîneur peut toutefois encourager et donner des indications à l'athlète pendant la routine sans pénalité.
- 5- Au TU, si l'athlète atterrit un élément à l'extérieur de la piste ou à l'extérieur des lignes sur le sol, cet élément ne comptera pas, il y aura interruption. Seuls les éléments exécutés avant l'interruption seront comptabilisés.
- 6- Au DMT, si le mouvement fait en « dismount » touche le DMT (la toile ou les matelas recouvrant les ressorts) avant que l'athlète atterrisse dans l'aire de réception, il y aura interruption.

*\*\* Attention, la note de départ au TU et au DMT est en fonction du nombre de mouvements faits quand il y a interruption.*



# TRAMPOLINE ET TRAMPOLINE SYNCHRONISÉ

## Normes de sécurité et mise en place des appareils

### Trampoline (TRA-TRS)

Dans la mesure du possible, il devrait y avoir des banquettes de sécurité à chaque extrémité du TRA. Le sol autour du TRA devrait être recouvert de matelas. Idéalement, la table des juges devrait être placée entre 5 et 7 mètres du TRA et surélevée de 1 à 2 mètres.

## Règlementation :

**Échauffement spécifique :** L'athlète, ou l'équipe de TRS, aura droit à 1 passage d'échauffement de 30 secondes sur le trampoline avant de compétitionner.

**Début de routine :** L'athlète peut faire le nombre de saut avant le début de sa routine, et ce, sans déduction.

**Fin de routine :** La routine peut se terminer par un saut d'arrêt ou par une chandelle suivie d'un saut d'arrêt. Si cette chandelle atterrit un pied après l'autre, il y aura une DS de **0,5 par le juge D**. La chandelle n'est pas jugée à la note E.

**Fin de routine en synchro :** Les athlètes de la même paire doivent terminer leur routine de la même façon. Ils peuvent soit faire une chandelle, puis faire le saut d'arrêt, soit faire le saut d'arrêt tout de suite après le dernier élément de la routine. Si l'un des athlètes fait une chandelle et que l'autre fait le saut d'arrêt après le dernier élément, il y aura une DS de **0,5 par le juge D** sera appliquée.

**Note de synchronisation :** La note de synchronisation est évaluée par le juge S. Les déductions sont enlevées à partir de la note de départ.

- Lorsque les athlètes arrivent en même temps sur le trampoline : **-0,0**
- Lorsque les athlètes ont un décalage de la hauteur des chevilles : **-0,1**
- Lorsque les athlètes ont un décalage de la hauteur de la mi-jambe : **-0,2**
- Lorsque les athlètes ont un décalage de la hauteur du genou : **-0,3**
- Lorsque les athlètes ont un décalage de la hauteur de la mi-cuisse : **-0,4**
- Lorsque les athlètes ont un décalage de la hauteur de la hanche : **-0,5**

## Fautes de réception :

### Fautes de réception: (instabilités)

Ces déductions s'appliquent lors de la réception du dernier élément de la routine. Seules les routines complètes seront pénalisées à l'instabilité. **Seule la faute la plus grave sera appliquée.** Il n'y aura pas de déduction pour l'instabilité lors d'une routine comprenant des éléments additionnels.

### Instabilités normales (juge E)

Exemples : manque de stabilité, ne pas démontrer de contrôle, faire un pas ou un saut, balancer les bras, glisser le pied, rester en position assise (squat), etc. **L'athlète doit démontrer une position debout durant 3 secondes.**

**-0,1 pour chaque infraction ; maximum de 0,2**

### Instabilités exceptionnelles (juge D : DS)

- a) Après la réception, toucher la toile avec une main ou deux mains : **-0,5**
- b) Toucher ou faire un pas à l'extérieur de la toile : **-0,5**
- c) Après la réception, toucher ou tomber sur la toile avec les genoux, mains et genoux, ventre, dos ou assis : **-1,0**
- d) Atterrir ou tomber à l'extérieur de la toile ou de l'air du trampoline ou faire un élément additionnel\* : **-1,0**
- e) Assistance de l'entraîneur après la réception : **-1,0**

*\* Si l'athlète ne peut contrôler le rebond de la toile à la fin de sa routine et doit faire un élément additionnel.*

## Degré de difficulté, valeur des mouvements :

### Difficulté :

Chaque élément fait conformément à la routine se voit attribuer une note D (voir page 6 du *Programme régional STR*).

### Symboles FIG :

Groupé (tuck)	o	Carpé-écart	V
Carpé (pike)	<	Tendu (straight)	/
Salto sans vrille	-		
Vrille 1, 2, 3, 4, ... (nombre de 1/2 vrille)			

### Système FIG :

- 1- Indiquer le nombre de quarts de salto.
  - 2- Indiquer le nombre de 1/2 vrille (-, 1, 2, etc.).
  - 3- Indiquer la position.
- Exemple : salto avant carpé → .4-<

*\*\* Note : Pendant le jugement de la routine, on laisse tomber le premier chiffre qui représente les quarts de salto, on écrit donc - o, -<, -/, etc.*

# TUMBLING

## Normes de sécurité et mise en place des appareils

### Tumbling (TU)

Si le sol de gymnastique est utilisé lors des compétitions de tumbling, deux lignes blanches doivent être installées parallèlement à une distance de 1,5 mètre (les lignes sont incluses). La table de juge est située à 1,5 mètres de la ligne de TU ou sur le bord du sol de gymnastique si la compétition de TU s'y déroule.

### Règlementation :

**Échauffement spécifique :** L'athlète aura droit à 2 passages d'échauffement sur le tumbling avant de compétitionner.

**Début de routine :** Si l'athlète omet de faire son saut d'appel ou s'il ne court pas, il y aura une DS de 0,5 par le juge D.

Lorsqu'il y a une course à faire, l'athlète peut courir, s'arrêter, se replacer au début de la piste, et reprendre sa routine sans déduction. Si la routine commence avec un appel, dès que l'appel est fait, l'athlète peut reprendre, mais aura une déduction pour arrêt-reprise.

**Spécifications :** Chaque athlète doit faire 2 passages. Chacun des passages a une note de départ de 5, si tous les éléments sont exécutés. S'il manque un élément, l'athlète aura comme note de départ le nombre de mouvements exécutés.

L'athlète doit obligatoirement faire 2 fois le même passage. Un athlète en R5 progression 2 **ne peut donc pas modifier le salto arrière** lors de son second passage. Si l'athlète change de mouvement lors de son deuxième passage, il recevra une DS pour changement de routine.

**Fin de routine :** Si le passage ne termine pas avec un salto, l'athlète doit faire un saut droit, sinon, il aura une DS de 0,5 par le juge D. Si le saut droit atterrit sur un pied, on applique l'instabilité maximum de 0,3 par le juge E. Le saut droit n'est pas jugé à la note E.

## Fautes de réception :

**Fautes de réception : (instabilités)** Ces déductions s'appliquent lors de la réception du dernier élément de la routine. Seules les routines complètes seront pénalisées à l'instabilité. **Seule la faute la plus grave sera appliquée.** Il n'y aura pas de déduction pour l'instabilité lors d'une routine comprenant des éléments additionnels (les pas ne sont pas des éléments additionnels).

**Instabilités normales : (juge E)** Exemples : manque de stabilité, ne pas démontrer de contrôle, faire un pas ou un saut, balancer les bras, glisser le pied, rester en position assise (squat), etc. L'athlète doit démontrer une position debout durant 3 secondes.  
**-0,1 pour chaque infraction ; maximum de 0,3**

**Instabilités exceptionnelles : (juge D : DS)**

- a) Réceptionner ou marcher à l'extérieur des lignes en restant sur le tumbling : **-0,5**
- b) Après la réception, toucher la piste ou l'aire de réception avec une ou deux mains : **-0,5**
- c) Après la réception, tomber sur les genoux, les mains et les genoux, assis, sur le ventre ou sur le dos sur la piste ou dans l'aire de réception : **-1,0**
- d) Après la réception, sortir à l'extérieur de la piste, toucher le plancher ou l'extérieur des lignes sur le sol avec n'importe quelle partie du corps : **-1,0**
- e) Assistance de l'entraîneur après la réception\* : **-1,0**

\* L'entraîneur peut suivre l'athlète, sans le toucher, sur le sol à côté de la piste de tumbling ou à l'extérieur des lignes délimitant la piste sur un sol de gymnastique.

## Degré de difficulté, valeur des mouvements :

**Difficulté :** Chaque élément fait conformément à la routine se voit attribuer une note D (voir page 7 du *Programme régional STR*).

**Symboles FIG :**

Roue	X	Rondade	(	Flic-flac	f
Groupé	o	Carpé	<	Tendu	/

**Système FIG :**

- 1- Indiquer le nombre de 1/2 vrille dans chaque salto (–, 1, 2, etc.).
- 2- Indiquer la position.

Exemple : Salto arrière tendu → -/

\*\* Par convention, au TU, on n'inscrit pas les quarts de rotation.

## DOUBLE-MINI TRAMPOLINE

### Normes de sécurité et mise en place des appareils

#### Double-mini trampoline (DMT)

Une lisière de course (minimum 12 mètres), des tapis de chaque côté de la DMT ainsi qu'une aire de réception doivent être installés. Des tapis protecteurs doivent recouvrir les ressorts et les pattes horizontales du DMT. Sur l'aire de réception, il faut tracer deux lignes de 2,5 mètres de long en continuité avec l'extérieur des tapis de protection recouvrant les ressorts de la DMT et une 3<sup>e</sup> qui vient refermer la boîte.

### Règlementation :

**Échauffement spécifique :** L'athlète aura droit à 2 passages d'échauffement sur le double-mini trampoline avant de compétitionner.

**Début de routine :** L'athlète peut utiliser le tremplin pour s'aider à monter sur le DMT lorsqu'il fait son appel, et ce, sans avoir de déductions supplémentaires.

Si l'athlète court et s'arrête sans toucher le DMT, il peut recommencer sans pénalité. Toutefois, s'il court, interrompt sa course et touche la toile avant son premier mouvement, il peut recommencer et il aura une DS de 1.0 par le juge D pour arrêt-reprise.

**Fin de routine :** La routine doit se terminer par un saut d'arrêt dans l'aire de réception.

## Fautes de réception :

- Fautes de réception : (instabilités)** Ces déductions s'appliquent lors de la réception du dernier élément de la routine. Seules les routines complètes seront pénalisées à l'instabilité. **Seule la faute la plus grave sera appliquée.** Il n'y aura pas de déduction pour l'instabilité lors d'une routine comprenant des éléments additionnels.
- Instabilités normales : (juge E)** Exemples : manque de stabilité, ne pas démontrer de contrôle, faire un pas ou un saut, balancer les bras, glisser le pied, rester en position assise (squat), etc. **L'athlète doit démontrer une position debout durant 3 secondes.**  
**-0,1 pour chaque infraction ; maximum de 0,3**
- Instabilités exceptionnelles : (juge D : DS)**
- a) Réceptionner ou marcher à l'extérieur des limites indiquées dans l'aire de réception : **-0,5**
  - b) Après la réception, toucher le DMT ou l'aire de réception avec une ou deux mains : **-0,5**
  - c) Après la réception, tomber sur les genoux avec ou sans main, assis, sur le ventre ou sur le dos dans la zone de réception : **-1,0**
  - d) Après la réception, sortir à l'extérieur de l'aire de réception, toucher le plancher avec n'importe quelle partie du corps : **-1,0**
  - e) Assistance de l'entraîneur après la réception: **-1,0**

## Degré de difficulté, valeur des mouvements :

- Difficulté :** Chaque élément fait conformément à la routine se voit attribuer une note D (voir page 8 du *Programme régional STR*).
- Symboles FIG :** Groupé o Carpé-écart V Carpé < Tendu / Salto sans vrille –  
 Vrille 1, 2, 3, 4, ... (nombre de 1/2 vrille)
- Système FIG :**
- 1- Indiquer le nombre de quarts de salto
  - 2- Indiquer le nombre de 1/2 vrille (–, 1, 2, etc.)
  - 3- Indiquer la position
- Exemple: Barani groupé → .41o

## Clarification des instabilités «normales »

<b>(TRA &amp; DMT &amp; TU)</b>	<b>-0,0</b>	L'athlète atterrit complètement stable et se redresse en position debout stable. Il ne doit pas rester en position « bol de toilette » (squat).
<b>(TRA &amp; DMT &amp; TU)</b>	<b>-0,1</b>	1 élément de pied peu importe la grandeur (glisser, pas, saut). Atterrissage sans bouger les pieds, instable du torse ou des bras. Rester en position « squat ».
<b>(TRA &amp; DMT &amp; TU)</b>	<b>-0,2</b>	2 éléments de pied peu importe la grandeur (glisser, faire un pas, saut). 1 élément de pied et instable du torse ou des bras.
<b>(DMT &amp; TU)</b>	<b>-0,3</b>	3 éléments de pied peu importe la grandeur (glisser, pas, saut). 2 éléments de pied et instable du torse ou des bras. (2 éléments de pied veut dire un pas et un glissement, un saut puis un pas, même logique pour 3 éléments de pied.)

### Exemples :

1- Si l'athlète fait un grand pas vers l'arrière et reste stable (pas d'élément de bras) puis replace le pied arrière près du pied avant pour saluer, 0,1 puisqu'il bouge le même pied.

2- Si l'athlète fait un grand pas vers l'arrière et reste stable (sans bouger les bras) puis ramène le pied avant près du pied arrière pour saluer, 0,2 puisqu'il bouge les deux pieds.

3- Si l'athlète fait un pas vers l'arrière et fait aussitôt un pivot pour saluer avant de ramener les pieds ensemble (donc de ne pas démontrer une position debout), 0,2.

## Spécifications sur l'exécution :

L'évaluation de l'exécution est basée selon les critères suivants :

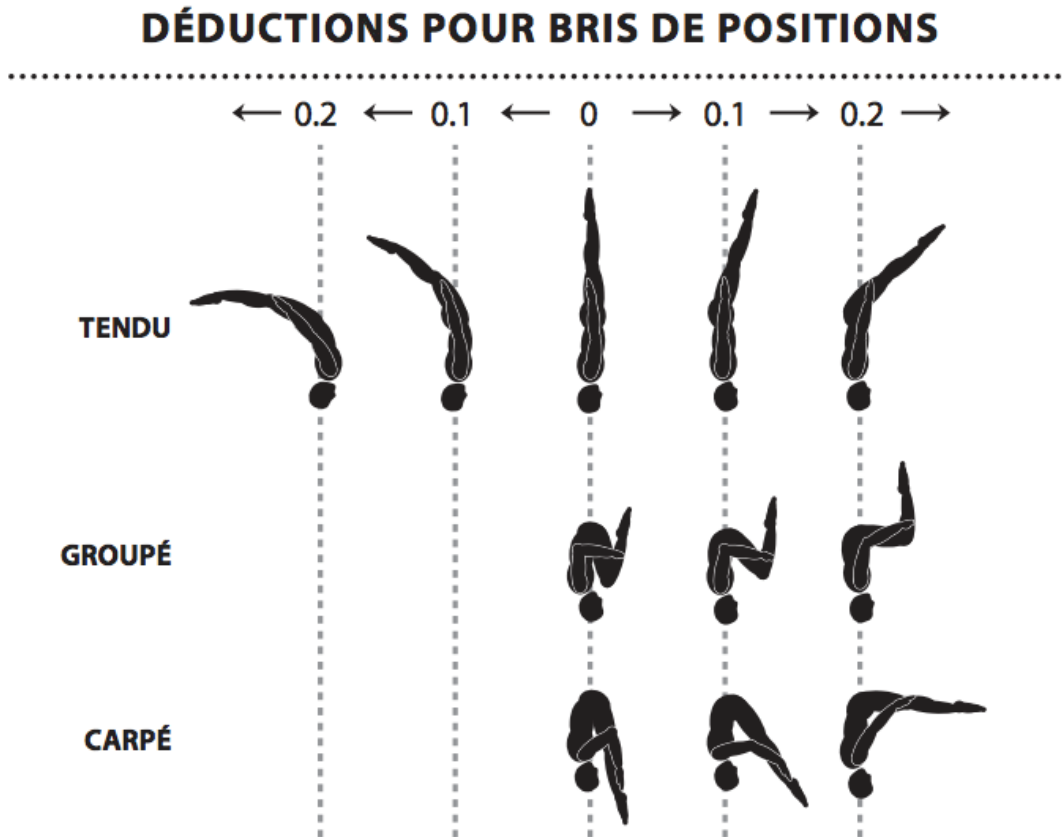
<b>Déductions spécifiques :</b>	1- Position des bras (inclut bras pliés et loin du corps) :	<b>0,0 - 0,1</b>
	2- Position des jambes (inclut genoux pliés, pieds non pointés et jambes décollées) :	<b>0,0 - 0,2</b>
	3- Position du corps (inclut la tête) :	<b>0,0 - 0,2</b>
<b>Ouverture et réception :</b>	1- Ouverture des saltos, maintenir la position tendue après l'ouverture :	<b>0,0 - 0,3</b>
	2- TRA et DMT : ouverture du corps pour les éléments sans rotation (ex.: saut groupé, carpé, etc.) :	
	Ouverture dans le haut du saut :	<b>0,0</b>
	Ouverture au $\frac{3}{4}$ de la hauteur du saut	<b>0,1</b>
	Ouverture à la $\frac{1}{2}$ de la hauteur du saut	<b>0,2</b>
	Toute autre ouverture	<b>0,3</b>
<b>Pendant le passage (TUM) :</b>	1- Perte de vitesse :	<b>0,0 - 0,2</b>
	2- Déviation de l'axe :	<b>0,0 - 0,1</b>
<b>Pour les rondades (TUM) :</b>	1- Le corps et les jambes ne passent pas par la verticale :	<b>0,1</b>
	2- Jambes collées et tendues jusqu'à 90° :	<b>0,1</b>
	3- Jambes trop pliées à la prise de contact :	<b>0,1</b>
<b>Pour les flics-flacs (TUM) :</b>	1- Carpé débute avant 180° :	<b>0,1</b>
	2- Jambes trop pliées à la prise de contact :	<b>0,1</b>
<b>Pour les saltos (TUM) :</b>	1- À la hauteur des épaules :	<b>0,1</b>
	2- Plus bas que la hauteur des épaules :	<b>0,2</b>

\* LES DÉDUCTIONS S'ADDITIONNENT, MAIS NE PEUVENT DÉPASSER 0,5 PAR ÉLÉMENT. \*



## Diagrammes

Les dessins qui suivent sont des références seulement, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas être pris à la lettre.

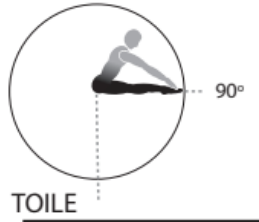


## SAUTS CARPÉS ET SAUTS CARPÉS ÉCARTS

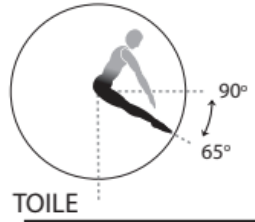
Angle des jambes par rapport à l'horizontale

(cette déduction est additionnelle à la déduction pour la position du corps)

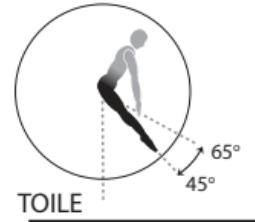
aucune déduction



déduction de 0.1



déduction de 0.2

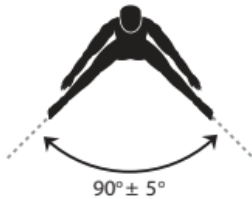


## SAUTS CARPÉS ÉCARTS

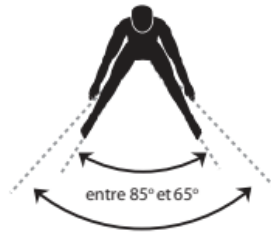
Angle d'écart entre les jambes

(cette déduction est additionnelle à la déduction pour la position du corps)

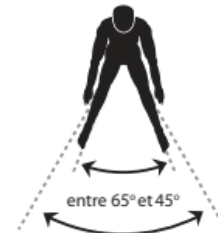
aucune déduction



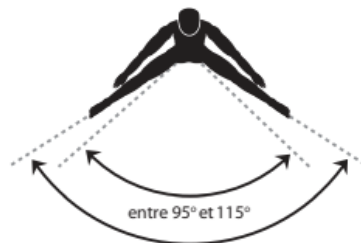
déduction de 0.1



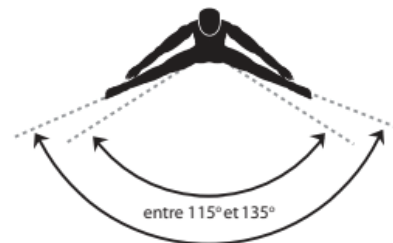
déduction de 0.2



déduction de 0.1



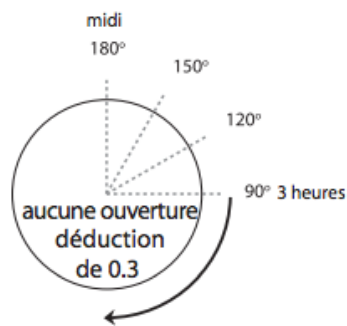
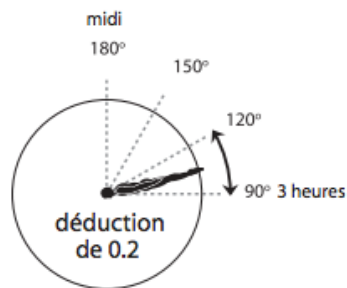
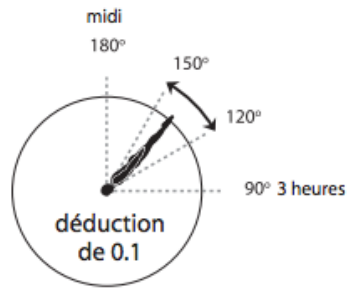
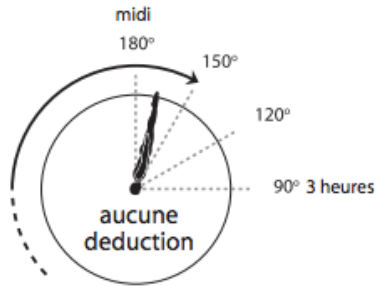
déduction de 0.2



# OUVERTURE POUR LES SALTOS

---

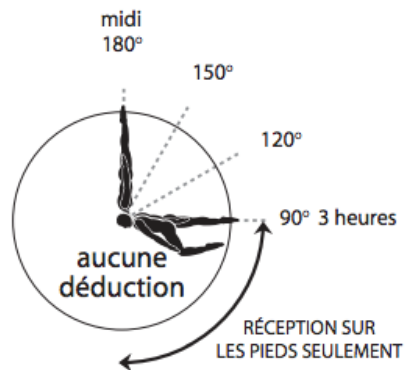
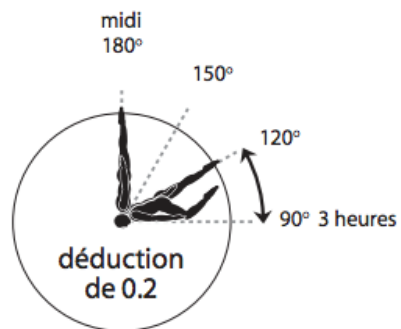
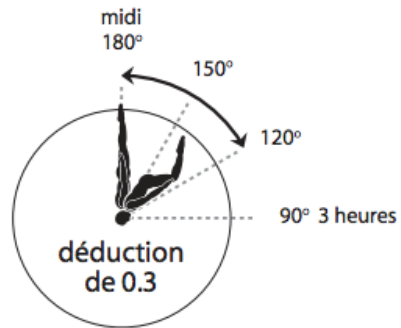
## RÉCEPTION SUR LES PIEDS OU SUR LE VENTRE



# APRÈS L'OUVERTURE D'UN SALTO - SORTIE GROUPÉE

---

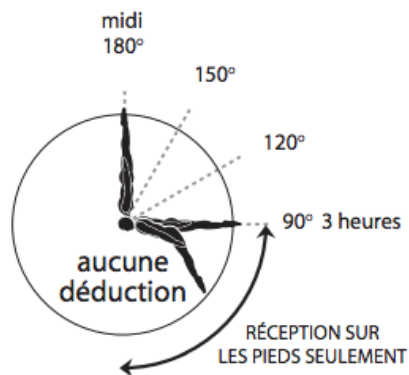
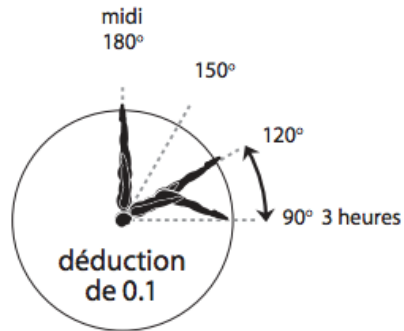
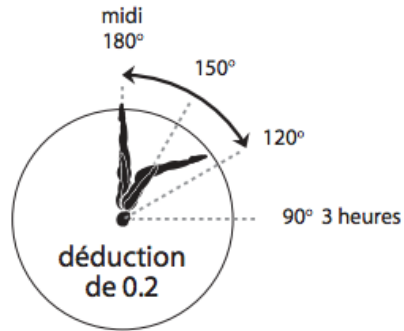
## RÉCEPTION SUR LES PIEDS OU SUR LE VENTRE



## APRÈS L'OUVERTURE D'UN SALTO - SORTIE CARPÉE

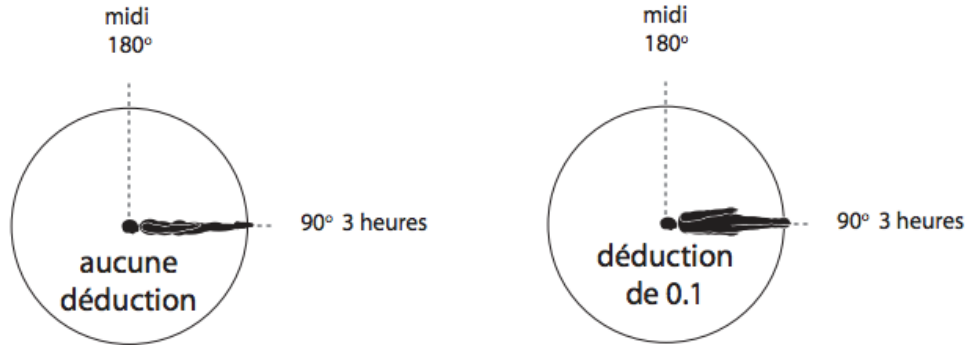
---

### RÉCEPTION SUR LES PIEDS OU SUR LE VENTRE



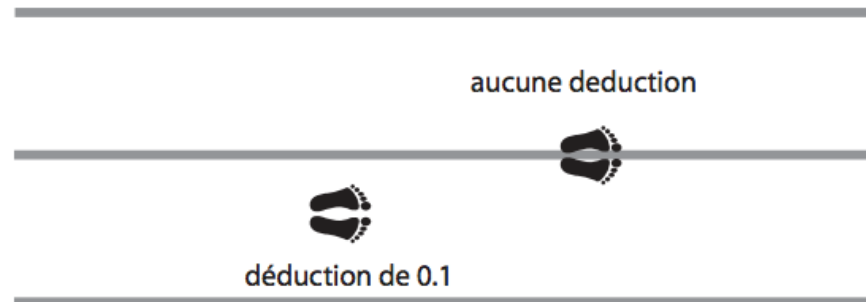
## FIN DE LA VRILLE

(cette déduction fait partie de la déduction pour l'ouverture des saltos)



## DÉVIATION DU CENTRE

### Déplacement par rapport au centre de la piste (tumbling)



Déplacement évident hors du centre de la piste -0.1

Demeurer de façon évidente hors du centre de la piste -0.1

## Règles de bris d'égalité

### Trampoline Individuelle

En préliminaires, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :

- 1- Le gymnaste avec la plus haute somme des notes E dans les 2 routines prévaut.
- 2- Le gymnaste avec la plus haute somme des notes H dans les 2 routines prévaut.
- 3- Le gymnaste avec la plus haute somme des notes T dans les 2 routines prévaut.

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée, l'ordre de passage pour la finale est au hasard.

En finale, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :

- 1- Le gymnaste avec le pointage le plus élevé en finale.
- 2- Le gymnaste avec la plus haute note E prévaut.
- 3- Le gymnaste avec la plus haute note H prévaut.
- 4- Le gymnaste avec la plus haute note T prévaut.
- 5- Le gymnaste avec le plus haut pointage en préliminaire.

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée.

### Trampoline Synchronisée

En préliminaires, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :

- 1- La paire avec la plus haute somme des notes E dans les 2 routines prévaut
- 2- La paire avec la plus haute somme des notes S dans les 2 routines prévaut
- 3- La paire avec la plus haute somme des notes H dans les 2 routines prévaut

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée, l'ordre de passage pour la finale est au hasard.

En finale, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :

- 1- La paire avec le pointage le plus élevé en finale.
- 2- La paire avec la plus haute note E prévaut.
- 3- La paire avec la plus haute note S prévaut.
- 4- La paire avec la plus haute note H prévaut.
- 5- La paire avec le plus haut pointage en préliminaire.

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée.

### Tumbling et Double-mini trampoline

En préliminaires, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :

- 1- Le gymnaste avec la plus haute somme des notes E des passages préliminaires prévaut.
- 2- Le gymnaste avec la plus haute note E dans le dernier passage des préliminaires prévaut.

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée, l'ordre de passage pour la finale est au hasard.

En finale, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :

- 1- Le gymnaste avec le pointage le plus élevé en finale.
- 2- Le gymnaste avec la plus haute somme des notes E de tous les passages de finale prévaut.
- 3- Le gymnaste avec la plus haute note E dans le dernier passage de finale prévaut.
- 4- Le gymnaste avec le plus haut pointage en préliminaire.

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée.



## Calcul de la note

### Terminologie :

ND : Note de départ  
 E : Total des déductions du juge E  
 D : Total de la valeur des mouvements (difficulté) du juge D  
 DS : Total des déductions supplémentaires du juge D  
 S : Note de synchronisation (ND – déductions du juge S)  
 T : Totale  
 NT : Note totale  
 M : maximum

### Pour le trampoline individuel (TRA) : $ND - E - DS + D = NT / M$

Exemples : a) pour une routine R4 où un athlète a fait un saut intermédiaire :

$$10 - 2,6 - 0,5 + 1,1 = 8,0 / 11,1$$

b) pour une routine R5 progression 1 faite conformément :

$$10 - 2,3 - 0,0 + 2,2 = 9,9 / 12,2$$

*\*\* Le maximum correspond à la note de 10 + la valeur de la note du juge D. L'exemple a) montre que le M est  $10 + 1,1 = 11,1$ .*

### Pour le trampoline synchronisé (TRS) : $(ND \times 2) - E1 - E2 - DS + (D \times 2) + S = NT$

Exemples : a) pour une routine R4 faite conformément, mais les athlètes ont fait une réception différente :

$$(10 \times 2) - 2,6 - 1,9 - 0,5 + (1,1 \times 2) + 8,1 = 25,3$$

b) pour une routine R5 progression 1 où les athlètes n'ont pas fait le même mouvement au 8<sup>e</sup> élément :

$$(8 \times 2) - 1,7 - 2,2 - 0,0 + (1,6 \times 2) + 6,7 = 15,7$$

### Pour le tumbling (TU) : Total du passage 1 + Total du passage 2 = NT / M

Passage 1 :  $ND - E - DS + D = T$  ; Passage 2 :  $ND - E - DS + D = T$

Exemples : a) pour une routine R4 (faites 2 fois) :  $4,6 + 1,0 = 5,6 / 10,3$

$$\text{Passage 1 : } 5 - 0,6 - 0,0 + 0,2 = 4,6$$

$$\text{Passage 2 : } 1 - 0,1 - 0,0 + 0,1 = 1,0$$

b) pour une routine R5 progression 1 :  $4,8 + 4,1 = 8,9 / 11,4$

$$\text{Passage 1 : } 5 - 0,9 - 0,0 + 0,7 = 4,8$$

$$\text{Passage 2 : } 5 - 1,1 - 0,5 + 0,7 = 4,1$$

*\*\* Le maximum correspond à la note de 10 + la valeur de la note additionnée des 2 passages du juge D. L'exemple a) montre que le M est  $10 + (0,2 + 0,1) = 10,3$ .*

**Pour le double-mini trampoline (DMT) : Total du passage 1 + Total du passage 2 = NT / M**Passage 1 :  $ND - E - DS + D = T$  ; Passage 2 :  $ND - E - DS + D = T$ Exemples : a) pour une routine R4 : **4,5 + 4,9 = 9,4 / 10,4**Passage 1 :  $5 - 0,7 - 0,0 + 0,2 = 4,5$ Passage 2 :  $5 - 0,3 - 0,0 + 0,2 = 4,9$ b) pour une routine R5 progression 1 : **3,6 + 1,6 = 5,2 / 10,5**Passage 1 :  $5 - 0,9 - 1,0 + 0,5 = 3,6$ Passage 2 :  $1 - 0,4 - 0,0 + 0,0 = 1,6$ 

*\*\* Le maximum correspond à la note de 10 + la valeur de la note additionnée des 2 passages du juge D. L'exemple a) montre que le M est  $10 + (0,2 + 0,2) = 10,4$ .*

**Calcul de la conversion (lors de compétition GAF) :**

Comme le total de la routine excède la note de 10, GymQc fourni un logiciel pour faire la conversion de la note en TRA et en TU pour la ramener sur 10.

En temps normal, la conversion se fait à l'aide du logiciel fourni par GymQc.

Les juges doivent envoyer la note totale ainsi que la note de difficulté du juge D au système de compilation.

La conversion se fait à l'aide d'une règle de trois :

Supposons, pour une routine R4, un T de 8,9 et une NT de 11,7 (ND + D = 10 + 1,7)

Le calcul se fait ainsi :  $8,9 \times 10 \div 11,7 = 7,61$ .

$$\frac{T}{NT} = \frac{?}{10}$$

Supposons, pour une routine R5 progression 1, un T de 9,7 et une NT de 12,1 (ND + D = 10 + 2,1)

Le calcul se fait ainsi :  $9,7 \times 10 \div 12,1 = 8,02$ .

## Aide-mémoire

JUGE E	DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES (Juge D)		
	DÉDUCTION (Juge E)		
	TRA	TUM	DMT
Instabilité à la fin d'une routine complétée	0,0-0,2	0,0-0,3	0,0-0,3
JUGE D	TRA	TUM	DMT
Tenue des compétiteurs (bijoux)	0,1	0,1	0,1
Éléments additionnels	1,0	1,0	1,0
Toucher par un entraîneur, un pareur ou matelas de pareur	interruption	interruption	interruption
Saut intermédiaire ou pas	0,5	0,5	0,5
Atterrir un pied après l'autre	interruption	interruption	interruption
Ne pas terminer un passage avec un saut droit (R2 à R5 Base)	–	0,5	–
Réception hors des lignes de la piste ou de l'aire de réception	–	1,0	1,0
Sortir des lignes ou de la zone délimitée après la réception	–	0,5	0,5
Réception différente au trampoligne synchronisé	0,5	–	–
Toucher avec une ou deux mains	0,5	0,5	0,5
Toucher ou marcher à l'extérieur de la toile	0,5	–	–
Toucher au double-mini avec n'importe quelle partie du corps après la réception	–	–	0,5
Tomber à genoux, dos ou ventre	1,0	1,0	1,0
Salto additionnel pour éviter une chute	1,0	–	–
Sortir de l'appareil	1,0	1,0	1,0
Atterrir sur les matelas protecteurs ou les banquettes de sécurité après la réception	1,0	–	–

*\*\* Par infraction*